

MAIRIE d'ALIX

69380



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 19

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 8h30

Date de convocation du conseil : lundi 16 mars 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Marie Madeleine COQUARD, Rémy CORREARD, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Benoit PROVILLARD, franck SUBERT

Membres absents ayant donné procuration : Maude JOUBERT à Rémy CORREARD

OBJET : approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 10 mars 2026 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 10 mars 2026.
- 2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **11 voix pour et 4 abstentions**

Fait et délibéré à Alix le : 20 mars 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance,

Fabien DUPIN



Le président,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai